



Deuxième Conférence mondiale, Arusha, Tanzanie

TRANSPARENCE DES RECETTES DES RESSOURCES

Reconnaissant

- qu'il existe dans de nombreux pays d'importants flux monétaires provenant de sociétés extractives de ressources et prenant la forme de redevances versées au gouvernement;
- que la totalité des fonds provenant sociétés extractives de ressources n'est pas reçue par l'État parce que des personnes responsables s'approprient secrètement une partie de ces fonds;
- que le vérificateur général de nombreux pays n'examine pas les comptes des sociétés privées,

la GOPAC décide

de mettre sur pied un groupe de travail parlementaire chargé de chercher à modifier les normes et les systèmes de comptabilité et de vérification des États souverains de sorte que les parlements puissent facilement procéder à une vérification des recettes devant être versées à l'État.

**Adopté par les délégués à la Deuxième Conférence mondiale le 23 septembre 2006
à Arusha, en Tanzanie.**